

29. Finalidad del viaje / But du voyage Turismo / Tourisme Trabajo / Affaires Visita a familiares o amigos / Visite à la famille ou à des amis Cultural/Deportiva / Culture/Sport Oficial / Visite officielle Motivos médicos / Raisons médicales Otros (indíquese) / Autres (à préciser):			ESPACE RÉSERVÉ AUX SERVICES DE L'AMBASSADE OU DU CONSULAT		
* 30. Fecha de llegada / Date d'arrivée		* 31. Fecha de salida / Date de départ			
* 32. Frontera de la primera entrada o itinerario de tránsito / Première frontière d'entrée ou itinéraire de transit		* 33. Medio de transporte / Moyens de transport			
* 34. Número de la persona o empresa de acogida en los Estados Schengen y de la persona de contacto en la empresa de acogida. Si el solicitante no se encuentra en esta situación, número del hotel o dirección provisional en los Estados Schengen / Nom de l'hôte ou de la société dans les États Schengen et personne de contact auprès de la société hôte. Sinon, indiquer le nom d'un hôtel ou une adresse temporaire dans les États Schengen					
Número / Nom			Teléfono y telefax / Téléphone et téléfax		
Dirección completa / Adresse complète			Dirección de correo electrónico / Adresse e-mail		
* 35. ¿Quién paga los gastos de viaje y los gastos de manutención del solicitante durante la estancia? / Qui finance le voyage et subvient à vos besoins durant votre séjour ? El solicitante/Moi-même La persona que le acoge/Hôte(s) La empresa de acogida/ Société hôte. Indíquese quién y cómo y adjúntese la documentación correspondiente / Indiquer les nom et modalités et présenter les documents correspondants:					
* 36. Medios de subsistencia durante la estancia / Moyens de financement utilisés au cours du séjour Dinero en efectivo/Argent liquide Cheques de viaje/Chèques de voyage Tarjetas de crédito/Cartes de crédit Alojamiento/Hébergement Otros/Autres: Seguro de viaje o seguro médico. Válido hasta:/Assurance voyage et/ou Assurance maladie. Valable jusqu'au :					
37. Apellidos del cónyuge / Nom de famille du conjoint		38. Si ha lugar, apellidos de soltera de la cónyuge / Nom de famille du conjoint à la naissance			
39. Número del cónyuge / Prénom du conjoint		40. Fecha de nacimiento del cónyuge / Date de naissance du conjoint	41. Lugar de nacimiento del cónyuge / Lieu de naissance du conjoint		
42. Hijos (es obligatorio presentar una solicitud por pasaporte) / enfants (demande séparée obligatoire pour chaque passeport) Apellido(s)/Nom Nombre/Prénom Fecha de nacimiento/ Date de naissance 1. 2. 3.					
43. Datos personales del ciudadano de la UE o del EEE del que depende el solicitante. Sólo deben responder a esta pregunta los familiares de ciudadanos de la UE o del EEE / Données personnelles concernant les citoyens UE ou EEE dont vous dépendez. Cette rubrique ne doit être remplie que par les membres de la famille d'un ressortissant UE ou EEE.					
Apellido(s)/Nom			Número/Prénom		
Fecha de nacimiento/Date de naissance		Nacionalidad/Nationalité	Número de pasaporte/Numéro de passeport		
Relación de parentesco/Lien de parenté: de un ciudadano de la UE o del EEE/d'un ressortissant UE ou EEE					
44. En connaissance de cause, j'accepte que les données à caractère personnel me concernant qui figurent dans le présent formulaire de demande de visa soient communiquées aux autorités compétentes des États Schengen et traitées, au besoin, par elles en vue de la décision concernant ma demande de visa. Ces données pourront être introduites et stockées dans des bases de données auxquelles les autorités compétentes des différents États Schengen pourront avoir accès. À ma demande expresse, l'autorité consulaire qui a instruit ma demande m'informerá de la manière dont je peux exercer mon droit à vérifier les données à caractère personnel me concernant et à les faire modifier ou supprimer, notamment si elles sont inexactes, conformément à la loi nationale de l'État concerné. Je déclare qu'à ma connaissance, toutes les indications que j'ai fournies sont correctes et complètes. Je suis conscient de ce que toute fausse déclaration entraînera le rejet de ma demande ou l'annulation du visa s'il a déjà été délivré et peut entraîner des poursuites pénales à mon égard en application du droit de l'État Schengen qui traite la demande. Je m'engage à quitter le territoire des États Schengen à l'expiration du visa, si celui-ci m'est délivré. J'ai été informé de ce que la possession d'un visa n'est que l'une des conditions de l'entrée sur le territoire européen des États Schengen. Le simple fait qu'un visa m'ait été accordé n'implique pas que j'aurai droit à une indemnisation si je ne remplis pas les conditions requises à l'article 5.1 de la convention d'application de l'accord de Schengen et que l'entrée me soit dès lors refusée. Le respect des conditions d'entrée sera vérifié à nouveau au moment de l'entrée sur le territoire européen des États Schengen.					
45. Domicilio personal del solicitante / Domicile d'origine du demandeur			46. Teléfono/Numéro de téléphone		
47. Lugar y fecha/Lieu et date		48. Firma (en el caso de los menores, firma del responsable o tutor) / Signature (pour les mineurs, signature de la personne qui en a la garde/la tutelle)			

Une fois que la demande de visa a été introduite, l'on retournera au demandeur une copie de ce formulaire où sera apposé un cachet indiquant la date et le lieu de réception.

L'on pourra convenir avec le demandeur des voies à utiliser pour effectuer les demandes de correction ou l'apport de pièces ou de certificats requis ainsi que pour procéder aux citations à comparaître et aux notifications de décision.

Les citations et les demandes seront réalisées au numéro de téléphone ou de télécopie de contact fournis par l'intéressé ou son représentant légal. S'il n'y a pas de réponse, elles seront faites par écrit à l'adresse qui figure sur la demande de visa qui doit se trouver dans la circonscription consulaire.

Il devra être répondu aux citations ou demandes réalisées dans le délai maximum de dix jours sauf si la comparution personnelle est requise. Dans ce cas le délai est de quinze jours.

Lorsque toutes les possibilités de notification sont épuisées, celles-ci seront faites moyennant annonce publiée pendant dix jours au panneau d'affichage du Poste consulaire.

Si les demandes ou citations restaient sans réponse, il sera considéré que le demandeur s'est désisté et la décision déclarant le désistement lui sera notifiée.

Le délai maximum pour notifier la décision sur un visa est de trois mois pour les visas de transit, de court séjour, et de résidence. Pour le reste des visas, le délai est d'un mois.

Une fois le délai de décision écoulé, la demande de visa peut être considérée rejetée.

Le visa octroyé doit être recueilli dans le délai d'un mois sauf s'il s'agit d'un visa pour regroupement familial ou pour études; dans ce cas le délai est de deux mois.

Si le visa n'est pas recueilli dans les délais indiqués, il sera considéré que l'intéressé a renoncé au visa octroyé et le dossier sera classé.